



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Oeuvres universitaires

Question écrite n° 58784

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur la place privilegiee que tient la cite universitaire internationale parmi l'ensemble des cites d'hebergement et lui demande ainsi s'il n'envisage pas un renforcement des moyens, compte tenu notamment d'un accroissement important du nombre d'etudiants d'ici a l'an 2000.

Texte de la réponse

Reponse. - La cite internationale de Paris, fondation nationale reconnue d'utilite publique, beneficie d'une subvention de fonctionnement de 15,6 MF du ministere de l'education nationale et de la culture. En outre, afin d'ameliorer les conditions d'accueil de cet etablissement, des credits de maintenance lui ont ete delegates au cours des exercices 1988 (8 MF), 1989 (7 MF) et 1990 (6 MF). Le ministere de l'education nationale et de la culture accorde son soutien a cette institution a vocation internationale et apporte toute l'aide possible a son developpement, a la mesure des moyens budgetaires disponibles. Un effort particulier sera effectue dans le cadre du budget de l'education nationale pour 1993.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58784

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2633